

Abandon de propriété

Par Tomcast1315, le 28/04/2020 à 13:36

Bonjour,

Je possède une cave dans une copropriété et je souhaiterais m'en débarrasser.

L'immeuble est en très mauvais état et je n'arrive pas à la vendre. Les charges sont élevées et sont un fardeau.

Je souhaiterais savoir si un abandon de propriété peut être une solution.

Merci

Par youris, le 28/04/2020 à 13:59

bonjour,

cette procédure n'existe pas.

tant que vous n'avez pas vendu ou donné un bien immobilier, vous en restez propriétaire.

toute modification de propriété immobilière doit faire l'objet d'un acte notarié pour faire la mutation immobilière au fichier immobilier du service de la publicité foncière.

si l'immeuble est en mauvais état, c'est que le syndic et le syndicat des copropriétaires n'ont pas fait leur travail.

salutations